

BILAN DE LA 6^{ÈME} ÉDITION DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Établie le 23 janvier 2019, ce bilan fait état des projections organisées dans le cadre de l'opération *Docs ici, Courts là*, du 1er janvier au 31 décembre 2018.

L'avancée de la préparation de l'année 2019 sera évoquée dans le projet 2019 intégré à la demande de subvention.



SOMMAIRE

- Le principe du dispositif
- Les étapes de la mise en œuvre de l'opération
- La sélection des films
- Les inscrits : recherche de structures pilotes
- Vers une appropriation du dispositif...et au-delà
- Les partenariats
- Les outils de communication

LE PRINCIPE DU DISPOSITIF

De janvier à décembre 2018, l'opération de diffusion *Docs ici, Courts là* propose aux structures bourguignonnes et franc-comtoises un catalogue de **105 films** - documentaires et courts métrages – produits, tournés ou réalisés en Bourgogne Franche-Comté. L'opération est ouverte à toutes les structures, qu'elles aient une vocation culturelle, éducative (associations, bibliothèques, cinémas, musées, collèges, lycées, etc.), une vocation sociale (prisons, foyers ruraux, centres sociaux, etc.) ou encore aux établissements de santé comme les hôpitaux. La maîtrise d'ouvrage et la mise en œuvre de *Docs ici, Courts là* sont assurées par l'APARR, grâce au soutien du Conseil régional et de la DRAC de Bourgogne Franche-Comté ainsi que du CNC.

La démarche doit être simple et accessible : ainsi, l'inscription, gratuite, ne prend quelques secondes et permet de découvrir sur le site les films dans leur intégralité, de créer des séances en quelques clics et d'accéder au fichier du ou des film(s) choisi(s) dans l'espace « Mes téléchargements ».

LES ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION

- **Sélection de films** pour enrichir le catalogue de l'opération ;
- **Négociation des droits** de projection avec les producteurs (pour 1 an renouvelable), selon ce barème :
 1. Gratuité pour une ou plusieurs projection(s) non publique(s) et non commerciale(s) : scolaires, maisons de retraite, centres pénitentiaires... dans la limite de 20 projections par an.
 2. Pour des séances publiques non commerciales, pour un même film : 30 € -> 1 projection - 50 € -> 2 projections - 75 € -> 3 projections - 100 € --> 4 projections - 120 € -> 5 à 20 projections.
 3. Des séances publiques commerciales peuvent être organisées et doivent, dans ce cas, être négociées directement avec les producteurs, sans l'intermédiaire de l'APARR. Dans la majorité des cas, c'est le partage de recettes qui est choisi.
- **Gestion et mise à jour du site** www.docsicicourtsla.com, qui sert de plate-forme d'inscription pour les programmateurs, et de programme en ligne pour les spectateurs.
- **Mise à disposition des films** en fichier numérique (mp4) pour les lieux de projection.
- **Communication autour de l'opération** : édition et diffusion des documents de communication aux structures culturelles, éducatives et sociales de la région, mailing, phoning, relations presse, relais des informations relatives aux séances, etc.
- **Aide financière** à la venue des équipes des films (prise en charge d'une partie des frais de déplacement et rémunération des réalisateurs accompagnant leur film).
- **Assistance technique**, en cas de difficulté d'utilisation du site par les inscrits.
- **Conseil à la programmation** (de plus en plus en raison du nombre grandissant de films dans le catalogue).
- **Constitution de fiches pédagogiques** mises à disposition des programmateurs. Ces fiches pédagogiques sont rédigées par des intervenants extérieurs.

LA SÉLECTION DES FILMS

En 2018, le jury a choisi 12 films pour intégrer l'édition 2019 de *Docs ici, Courts là*.

La composition des deux jurys et le détail des films sélectionnés sont indiqués dans le document « Projet 2019 ».

LES INSCRITS : RECHERCHE DE STRUCTURES PILOTES OU « TÊTES DE RÉSEAU »

Au 31/12/2018, on compte 300 structures inscrites au dispositif.

Du 1er janvier au 30 décembre 2018, **48 structures se sont inscrites** à *Docs ici, Courts là*.

En 2018, un **travail de repérage de « têtes de réseaux »**, notamment au niveau des bibliothèques, a été mené, afin de proposer un projet global pouvant être décliné dans chaque bibliothèque de ce même réseau. Par exemple, est en cours de définition un projet de partenariat autour de l'édition 2019 du Mois du Doc avec le réseau des médiathèques du Morvan. Ces structures « pilotes » nous permettent de relayer les informations pertinentes de manière simple aux bibliothèques du réseau, ou même simplement de faire connaître l'opération.

On remarque aussi une **augmentation des structures scolaires** inscrites (12 en 2018 contre 5 en 2017).

Parmi les nouvelles structures inscrites :

- **9 bibliothèques / médiathèques dont deux réseaux de bibliothèques** (La bibliothèque départementale de l'Yonne qui est partenaire de 82 bibliothèques ; le réseau des bibliothèques de la Nièvre comprenant 37 bibliothèques, 23 points de lecture et 64 antennes)
- **10 structures à vocation sanitaire et sociale** donc les Hospices civils de Beaune qui regroupent les Centres Hospitaliers d'Arnay-le-Duc, de Nuits-St-Georges et de Seurre ; Le centre hospitalier de Semur-en-Auxois regroupant un Ehpad, un service psychiatrie de l'enfant et l'adolescent, un institut en soins infirmiers et un service psychiatrie adulte.
- **13 structures scolaires / éducatives**
- **6 établissements/associations culturels**
- **7 structures de type cinéma / festivals** dont le réseau des Cinémas Indépendants de Bourgogne-Franche-Comté et l'association Cinémanie.
- **3 structures autres** (Spip de l'Yonne ; Mairie ; Communauté de communes du Grand Autunois Morvan qui compte 20 bibliothèques).

Nombre de projections du 1er janvier au 31 décembre 2018 : 323					
Achille Millien, passeur...	1	Dancing	1	Sofia B dormait mal	1
Afrique !	2	Des tensions provisoires	1	Les enracinés	2
Après la pluie	1	Du soleil en hiver	1	Vauban, le vagabond du roi	1
Au théâtre qui rue	1	Être sans avoir	6	Les Usines Puzenat	2
Avant que de tout perdre	6	Face	3	La vie à l'envers	2
Agriculture biologique, cultiver l'avenir ?	33	Waiting for the (t)rain	26	La vie au loin	2
Bubble Blues	29	Fracture	1	21h11	2
Bon papa, un homme sous l'occupation	4	François Mitterrand, une vie...	1	Dans la forêt noire	1
Buffon, le penseur de la ...	1	Gamin	2	Le locataire	1
Bus 24	2	Tant que les murs tiennent	25	Des nouvelles d'ici bas	2
Carrément cornichon !	2	Heureux qui comme Edouard	2	Sur un fil	1
Chalap, une utopie cévenole	1	Les Rosiers grimpants	29	Les amies qui t'aiment	2
Charcuterie fine	3	Jeunesses françaises	2	Love in transit	1
Chaux, une forêt en...	4	L'école de la première chance	2	Les Mannequins	1
Construire un feu	1	Plus ou moins	1	Yolande, Maria, Berthe et les autres	2
Przewalski, dernier cheval...	2	Lorraine ne sait pas chanter	30	Des racines	1
Décrochage	25	Marguerite Monnot, dans l'ombre de Piaf	2	Tontines, une affaire de femmes	1
Tontines, une affaire de femmes	1	Une vie ordinaire	4	Un an de réflexion	4
Un grand bol d'air pur	2	Un jour le diable	3	Des heures sans sommeil	1
Vie sauvage dans les roseaux	1	Voyage entre sol et terre	2		
Dernier voyage improvisé	2	Maman	23		
Fin de campagne	1	Le Mystère des Lemmings	1		

Pour les films Docs ici, Courts là, on recense **323 projections organisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018 dont 184 projections organisées par l'Association le Trait d'Union** (137 en 2017 + 270 projections organisées par le Trait d'Union soit 407 projections au global pour 2017 ; 116 en 2016 ; 91 en 2015).

Il reste important d'étudier ce résultat global avec une certaine mesure, notamment par rapport à l'année 2017 en raison d'une programmation moins accrue de l'Association le Trait d'Union (diffusion pendant 30 jours en 2017 de 9 films soit 270 projections. Pour 2018, ce sont 8 films qui

ont été projetés pendant 23 jours, soit 184 projections sur le canal vidéo interne du centre pénitencier de Dijon).

Le nombre de projections se révèle donc constant entre l'année 2017 et l'année 2018. Cependant, il est important de noter une **augmentation des projections accompagnées de rencontres**. En 2017, 16 projections ont été accompagnées par le réalisateur ou membre de l'équipe, néanmoins, il faut souligner que ce résultat a été calculé en fonction du nombre de personnes invitées soit 16¹ artistes accueillis.

En 2018, nous précisons nos calculs en distinguant le nombre de séances accompagnées et le nombre de personnes présentes. **20 séances ont donc été accompagnées pour l'année 2018 avec un total de 29 rencontres** (28 artistes accueillis + 1 rencontre spéciale entre le réalisateur Christophe Ferrux et des lycéens à Nevers avant une projection en soirée organisée par l'Association des Cinéphages de Nevers). On remarque donc une augmentation du nombre de séances accompagnées par les membres des équipes de tournage et **une demande de plus en plus importante de la part des structures inscrites** au dispositif.

En ce qui concerne la fréquentation pour l'année 2018 : 4399 personnes ont assisté à ces séances. On note donc une hausse entre l'année 2017 et 2018, de près de 200 spectateurs.

NB : Le calcul des spectateurs est comptabilisé selon le nombre de spectateurs présents à chaque film.

Ex : pour une séance présentant trois films, nous retenons pour chaque film les spectateurs présents à cette séance, ce qui nous permet de savoir (ainsi que pour les producteurs) que tel film a été vu par x personnes différentes. C'est à dire que si 120 personnes sont présentes à une séance, nous comptabilisons 120 personnes assistant à chaque projection.

En ce qui concerne le nombre de spectateurs présents aux séances organisées par le Trait d'Union et diffusées sur leur canal de vidéo interne, la coordinatrice culturelle nous indique entre 250 et 270 personnes présentes, nous retenons donc 260 personnes. Nous estimons ainsi que les 260 spectateurs ont vu la moitié des films proposés c'est à dire 4 films. Soit : $4 * 260 = 1040$ spectateurs.

EN BREF POUR L'ANNÉE :

- 323 projections
- 96 séances dont 49 séances publiques et 47 séances privées
- 4399 spectateurs
- 20 séances accompagnées et 29 artistes accueillis

1 Dans la première édition du bilan pluriannuel, il est indiqué « 20 séances accompagnées » mais après vérification auprès des structures, certains réalisateurs n'avaient pu être présents à ces rencontres. Dans la version du bilan pluriannuel transmise en même temps que celui-ci, les modifications ont été effectuées.

VERS UNE APPROPRIATION DU DISPOSITIF...ET AU-DELÀ

- **promotion des films hors dispositif**

Il est également intéressant de noter la mise en valeur progressive de films ayant un lien avec la région mais n'appartenant pas au dispositif, c'est le cas de *Gorilla*, réalisé par Tibo Pinsard et diffusé à deux reprises dans le cadre du festival Effervescence.

- **vers une autonomie accrue des programmateurs**

Il semble aussi important de souligner l'autonomie de plus en plus accrue des structures participantes. Par exemple, lors du Festival *l'Ici et l'Ailleurs*, les organisateurs ont directement contacté Christophe Ferrux pour l'inviter et diffuser son documentaire *Etre sans avoir* ainsi que le documentaire *Un an de réflexion*, également présent dans le dispositif. Ces deux films ont été programmés sans l'intermédiaire de *Docs ici, Courts là*, néanmoins une communication commune avait été mise en place (promotion sur les réseaux sociaux du festival et promotion du dispositif par le festival). C'est le cas également du Bistrot d'Icare qui a organisé une projection d'un documentaire de Rémy Batteault - non présent dans le dispositif - suite à une journée organisée en janvier 2018 avec le réalisateur et *Docs ici, Courts là*.

Nous pouvons également citer la mise en relation entre les réalisateurs et les structures, c'est le cas en novembre pour le Mois du Doc avec le réseau des médiathèques du Morvan. Le réseau est passé par l'intermédiaire de *Images en bibliothèque* pour projeter un programme de courts métrages, comprenant *Jeunesses françaises*, et ayant sollicité l'équipe de l'APARR pour organiser une rencontre avec Stéphan Castang (mise en relation, pas de prise en charge financière de l'APARR pour cette rencontre).

Cette mise en relation a lieu également (à la demande des structures) quand les réalisateurs ne peuvent être présents : l'APARR propose un échange par mail entre ces réalisateurs (avec leur accord obtenu en amont) et le personnel des structures pour préparer le débat.

Remarquons aussi la demande d'inscription d'une mairie hors Bourgogne-Franche-Comté qui nous a été adressée afin de projeter le court métrage *Face*, nous avons donc fait le lien avec le producteur afin d'envisager une projection. Le dispositif commence donc à être connu en dehors de la région Bourgogne-Franche-Comté !

- **des rencontres nées avec le dispositif**

Soulignons aussi les rencontres nées grâce au dispositif : parmi elles, un échange avec un psychologue pour des jeunes d'un établissement de suite de soins et de réadaptation (SSR) à l'occasion de la projection du documentaire, *Un an de réflexion*. Une rencontre avec un syndicat apicole du Doubs organisé à deux reprises par une médiathèque dans deux Ehpad, à la suite de la projection du documentaire, *Agriculture biologique, cultiver l'avenir ?* Pour ce même documentaire, une rencontre avec des vignerons a également été pensée par une médiathèque de Côte d'Or.

Nous remarquons donc **des idées de plus en plus fécondes de la part des programmateurs pour organiser des rencontres** afin d'enrichir la réflexion autour du film proposé.

Il semble également intéressant de noter la **multiplication de séances dite « décentralisées »**, c'est à dire des séances organisées dans une autre unité voire dans une structure d'une autre nature que la structure pilote ou programmatrice. Des médiathèques municipales ont ainsi organisé des séances en Ehpad ; une bibliothèque a organisé une séance pour un établissement de suite de soins et de réadaptation (SSR) ; des centres hospitaliers (Nevers ; Val de Saône) dans des Ehpad ou des USLD (Unités de soins de longue durée).

ENRICHISSEMENT ET POURSUITE DE PARTENARIATS

En plus des partenariats précédents renouvelés avec des festivals comme *Cinétoiles*, *Effervescence* et avec des structures fidèles telles que *Sceni Qua Non*, de nouveaux partenariats ont été entrepris en 2018 : une collaboration avec le café culturel *La Poésie* pendant leur festival en août avec la diffusion de trois documentaires *Docs ici, Courts là*, à l'occasion des « Jeudis de la curiosité ».

Un nouveau partenariat a également été entrepris avec les Cinémas Indépendants de Bourgogne-Franche-Comté, pour la tournée régionale du réalisateur Antoine Page, à l'occasion de la sortie nationale de *C'est assez bien d'être fou*. En suivant la tournée, l'idée était de proposer une diffusion d'un des précédents documentaires du réalisateur (*Chalap, une utopie cévenole ; Yolande, Maria, Berthe et les autres* – tous deux présents dans le dispositif) à des structures implantées dans des lieux proches de la ville où se déroulait la projection en soirée de *C'est assez bien d'être fou*. Trois séances ont été organisées à cette occasion au sein d'une structure déjà inscrite au dispositif et de deux autres qui ont connu *Docs ici, Courts là* grâce à cette proposition.

Soulignons également le partenariat entrepris avec le dispositif *Lycéens et Apprentis au cinéma en Bourgogne-Franche-Comté* pendant l'année 2018 pour proposer un programme de courts métrages régionaux (*Trouver sa place*) à partir de janvier 2019 avec trois courts métrages présents dans le dispositif.

OUTILS DE COMMUNICATION

Les supports papiers édités par l'APARR

- Une **affiche** de format 40x60cm, utilisable pour plusieurs éditions du dispositif.
- Des **documents de présentation synthétiques spécifiques** pour les structures sanitaires et sociales et d'autres pour des structures culturelles continuent d'être diffusés.
- Un document spécifique autour du **cinquantenaire de Mai 68**, envoyé aux structures inscrites et potentiellement intéressées.

Les réseaux sociaux

La page **Facebook de Docs ici, Courts là** a été utilisée pour relayer l'information des séances, avec

photos, extraits des films en ligne, etc. Les programmeurs des films ont aussi communiqué par ce biais pour avertir les spectateurs des séances prévues.

Le site www.aparr.org

Des actualités ont été publiées sur le site de l'APARR. Néanmoins, nous devons souligner une baisse de ces publications dû au départ de la chargée de communication de l'APARR entre avril et octobre 2018.

Mailing

Plusieurs e-mailing ont été adressés à des programmeurs potentiels tout au long de l'année, souvent ciblés par types de structures, notamment un **document numérique plus fourni** adressé aux médiathèques de la région pour programmer des films autour du cinquantenaire de Mai 68. Une **newsletter mensuelle** a également été remise en place à partir de septembre 2018, à destination des inscrits à *Docs ici, Courts là*, afin de mettre la lumière sur le dispositif, ses films et sur diverses actualités qui y sont liées.

Documents numériques

- **Dossier de présentation** : actualisé chaque année, présente le dispositif et l'APARR. Le document est conçu à la fois pour les potentiels programmeurs et pour le public avec une partie à destination des programmeurs concernant les modalités de création d'une séance et une seconde partie destinée aux spectateurs pour connaître les séances à venir, et découvrir les nouveaux films ajoutés au dispositif en janvier.

- **Document classant les films par thématique** : ce document a pour but de faciliter la recherche des programmeurs en classant les films selon une ou plusieurs thématiques et en présentant le synopsis de chaque film avec un renvoi vers l'extrait correspondant. Le document est actualisé chaque année pour y ajouter les nouveaux films et est diffusé par mail aux structures nouvellement inscrites ainsi que sur le site internet *Docs ici, Courts là*.

Phoning

En 2018, le phoning a principalement été adressé à des structures potentiellement intéressées par le dispositif et à des structures inscrites proches des lieux où se passaient des événements comme la **tournée d'Antoine Page** ou encore le **prévisionnement organisé à l'occasion du festival Cinétoiles** à Semur-en-Auxois.

Organisation de matinées de présentation du dispositif

Chaque année au mois de février ou de mars, *Docs ici, Courts là*, organise des **journées anniversaires** destination le matin des programmeurs et le soir du grand public avec la diffusion de deux ou trois courts métrages ajoutés en janvier. Le matin, l'idée est de faire connaître le dispositif aux futurs programmeurs invités tout en faisant découvrir des extraits des nouveaux films ajoutés en janvier aux futurs programmeurs mais aussi aux structures déjà inscrites. C'est l'occasion de présenter le dispositif, son fonctionnement, le site internet, d'échanger avec les structures quant à leurs besoins, leurs envies, etc.

Ces journées sont **organisées dans différentes villes de la région**, à titre d'exemple en 2018 : cinq journées ont été organisées à **Dijon, Besançon, Avallon, Châlon-sur-Saône, Lons le Saunier**. Ces journées demandent une préparation importante, notamment d'un point de vue communication : à destination d'abord des programmeurs (repérer les structures proches du lieu avec prise de contact mailing, phoning et bien souvent relance), mais aussi du grand public pour les projections du soir. Un travail également d'organisation nécessitant des moyens financiers et humains: réservation des lieux, demande des DCP pour la soirée grand public, prise de contact avec les équipes des films, organisation de leur venue pour la soirée, etc.

Notons en 2018, l'organisation d'une **matinée de prévisionnement** organisée à l'occasion du Festival Cinétoiles à **Semur-en-Auxois**. 7 structures étaient présentes dont une déjà inscrite au dispositif, les 6 autres structures se sont inscrites suite à cette rencontre.

La bande-annonce Docs ici, Courts là.

La bande-annonce, constituée d'extraits de films du catalogue, a de nouveau été transmise aux inscrits à *Docs ici, Courts là*, afin d'être projetée en amont des séances programmées, et diffusée sur le net pour communiquer autour du dispositif.